

Le 9 octobre 2013

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 9 octobre 2013 à 9 h, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	820	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 438	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 676	2	Mme Geneviève Ruel représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	693	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 723	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 082	2	Donald Langlois	Présent
St-Pierre-Baptiste	502	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	674	1	Jean Goulet maire suppléant	Présent
Ville de Plessisville	6 766	5	Réal Ouellet	Présent
Ville de Princeville	5 722	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	475	1	Michel Poisson	Absent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Assermentations : M. Michel Berthiaume, maire d'Inverness, et M. Jean Goulet, maire suppléant de Ste-Sophie-d'Halifax, sont assermentés et signent leur serment d'office.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
 - 1.2 Assermentations
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

Le 9 octobre 2013

- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2013
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Adoption de la grille tarifaire 2014 pour les services de transport collectif
 - 6.2 Pacte rural :
 - 6.2.1 Autorisation de déboursé pour le projet « Rallye GPS au Parc régional des Grandes-Coulées » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
 - 6.2.2 Autorisation de déboursé pour le projet « Trousse d'accueil pour nouveaux résidents » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
 - 6.2.3 Modification du plan d'action de la Ville de Princeville
 - 6.2.4 Autorisation de déboursé pour le projet bonifié « Éclairage du terrain de soccer » contenu au plan d'action de la Ville de Princeville
 - 6.3 Adoption des prévisions financières 2014-2018 du parc régional des Grandes-Coulées
 - 6.4 Adoption de la Politique environnementale de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable
 - 6.5 Adoption du règlement n° 332 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 270
 - 6.6 Démission de pompiers
 - 6.7 Alliance pour la lutte à la pauvreté
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Laurierville (Règl. n° 2013-06)
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance
- 10.0 Varia
- 11.0 Période de questions

Le 9 octobre 2013

Interventir les points à l'ordre du jour Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le préfet à intervenir les points à l'ordre du jour au besoin.

A.R.-10-13-12300

ADOPTÉ

Ordre du jour Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

A.R.-10-13-12301

ADOPTÉ

Procès-verbal Il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2013 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-10-13-12302

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif : Transport collectif - Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte la grille tarifaire qui suit pour les services de transport collectif offerts sur le territoire et hors territoire:

Adoption des tarifs 2014

A.R.-10-13-12303

Service régulier	Prix
Billet d'autobus	3,50 \$
Billet d'autobus – déplacement hors territoire	4,00 \$
Billet d'autobus – usagers non-résidents de la MRC de L'Érable	4,00 \$
Taxi collectif à l'intérieur de la concentration urbaine de Plessisville	3,50 \$
Taxi collectif à l'intérieur de la concentration urbaine de Saint-Ferdinand	3,50 \$
Taxi collectif (plus de 7 km) Territoire desservi: MRC de L'Érable, et les villes de Victoriaville et Thetford Mines. Nous n'acceptons que les clients occasionnels seulement.	1,00 \$ / km (partageable, minimum de 4,00 \$ par personne)
Laissez-passer mensuel – Pavillon André-Morissette	95,00 \$
Laissez-passer mensuel – Cégep de Victoriaville	95,00 \$
Laissez-passer mensuel – Établissements d'enseignement et écoles de formation professionnelle de Victoriaville, Vision 20/20, CIFIT, ENMBO, le Boisé et les travailleurs	108,00 \$

Le 9 octobre 2013

Coût contrat annuel pour les courses particulières vers le les écoles privées Zig Zag au 27 Laurier Ouest et Vision 905, boul. Bois-Francis Sud à Victoriaville (du 21 août 2013 au 23 juin 2014) <i>transition de 7 km</i> Plan familial % de rabais: 2 enfants 5%, 3 enfants 10%, 4 enfants et plus 15% sur les contrats annuels seulement. Nous desservirons ces clients à condition que nous ayons 4 clients réguliers minimum et quelques occasionnels.	1440.00 \$ / usager 5,00 \$ / billet
Course en développement du transport collectif	
Coût contrat annuel pour la course vers la Polyvalente La Samare (du 21 août 2013 au 23 juin 2014) Plan familial % de rabais: 2 enfants 5%, 3 enfants 10%, 4 enfants et plus 15%	1080,00 \$ / usager 585,00 \$ /usager régulier, une semaine sur deux 3,50 \$ du billet
Coût contrat annuel pour la course vers le Collège Clarétain (du 21 août 2013 jusqu'au 23 juin 2014) Plan familial % de rabais: 2 enfants 5%, 3 enfants 10%, 4 enfants et plus 15%	1440,00 \$ 5,00 \$ / billet

QUE, sur un axe routier reliant deux municipalités, il y ait un minimum de trois (3) usagers réguliers pour que le service soit offert;

QUE les revenus provenant du milieu et des usagers représentent 50 % des coûts reliés à cette course en développement du transport collectif;

Que cette grille entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

ADOPTÉ

Autorisation de déboursé pour le projet « Rallye GPS au Parc régional des Grandes-Coulées contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable A.R.-10-13-12304

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a déposé au conseil de la MRC son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet «Rallye GPS au Parc régional des Grandes-Coulées» fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 28 737,79 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 20 000,00 \$ (enveloppe MRC);

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

Le 9 octobre 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 20 000,00 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

- QUE la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- QUE le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation
de déboursé
pour le projet
« Trousse
d'accueil pour
nouveaux
résidents »
contenu au
plan d'action
de la MRC
de L'Érable

ATTENDU QUE la MRC a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Trousse d'accueil pour nouveaux résidents » fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 19 091,45 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 13 488,95 \$ (enveloppe MRC);

Le 9 octobre 2013

A.R.-10-13-12305 ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 13 488,95 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

- QUE la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- QUE le préfet de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Modification du ATTENDU QUE la Ville de Princeville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable plan d'action son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son de la Ville territoire;

de Princeville

A.R.-10-13-12306 ATTENDU QUE la ville souhaite modifier son plan d'action afin de bonifier le projet « Éclairage du terrain de soccer »;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande de procéder au déboursé requis pour la réalisation du projet;

Le 9 octobre 2013

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable accepte la modification au plan d'action du pacte rural proposée par la Ville de Princeville afin de bonifier le projet « Éclairage du terrain de soccer ».

ADOPTÉ

Autorisation de déboursé pour le projet bonifié « Éclairage du terrain de soccer » contenu au plan d'action de la Ville de Princeville
A.R.-10-13-12307

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet «Éclairage du terrain de soccer » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 134 865,00 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est 839,32 \$;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 839,92 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

Le 9 octobre 2013

- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Adoption des
prévisions
financières
2014-2018
du Parc
régional des
Grandes-Coulées
A.R.-10-13-12308

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil procède à l'adoption des prévisions financières 2014-2018 du Parc régional des Grandes-Coulées.

ADOPTÉ

Adoption de
la Politique
environnementale de
gestion des
matières
résiduelles
de la MRC
de L'Érable
A.R.-10-13-12309

ATTENDU QUE la gestion des matières résiduelles est devenue un enjeu important et complexe pour les municipalités;

ATTENDU la volonté de la MRC de L'Érable et de son conseil de se doter d'une politique environnementale afin d'exposer clairement l'engagement ferme de la MRC et de ses municipalité à agir concrètement afin de préserver l'environnement et améliorer la qualité de vie de ses citoyens, et ce, dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QU'un mandat a été attribué par le conseil au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable afin de réaliser cette politique;

ATTENDU QUE cette politique s'articule autour des trois principes suivants :

- Développer et assurer un leadership;
- Devenir rassembleur;
- Devenir mobilisateur afin d'assurer un leadership régional;

ATTENDU QUE cette politique servira également de base à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC;

Le 9 octobre 2013

ATTENDU QU'une présentation de la politique a été faite aux élus municipaux de la MRC de L'Érable le 23 septembre 2013;

ATTENDU QUE le comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable recommande l'adoption de cette politique;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC est en accord avec cette politique, telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC adopte, telle que déposée et présentée, la Politique environnementale de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Adoption du
règlement n° 332
modifiant le
règlement de
contrôle
intérimaire
n° 270 de la
MRC de L'Érable
A.R.-10-13-12310

Il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 332 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 270 de la MRC de L'Érable, tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

Démission
de pompiers
A.R.-10-13-12311

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer, rétroactivement au 10 septembre 2013, la démission du pompier suivant :

- pour la caserne 45, M. Carl Tardif

et rétroactivement au 1^{er} octobre 2013, la démission des pompiers suivants :

- pour la caserne 13, MM. David Moore et Carl Pinette
- pour la caserne 45, Mme Marilyne Faucher

Le 9 octobre 2013

- pour la caserne 58, M. Martin Guimond
- pour la caserne 65, M. Daniel Plante
- pour la caserne 72, MM. Serge Bilodeau, Réjean Martineau, Roger Simoneau,
- pour la caserne 80, MM. Normand Bourget et Michael Brisson
- pour la caserne 85, MM. Éric Chartier et Raymond Martineau

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Alliance pour la lutte à la pauvreté

ATTENDU QUE la MRC doit émettre deux avis de pertinence à propos de projets soutenus par la Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec;

A.R.-10-13-12312

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean Goulet, d'appuyer le projet «Lutte aux préjugés» de l'organisme Droit Devant Érable au montant de 111 000 \$.

ADOPTÉ

A.R.-10-13-12312A

Il est proposé par M. le conseiller Réal Ouellet, d'appuyer le projet "Milieux en action Princeville" présenté par Impact-Emploi CJE de L'Érable visant à financer l'insertion de jeunes sur le marché du travail au montant de 177 343 \$.

ADOPTÉ

A.R.-10-13-12312B

Il est également proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le montant résiduel de 4 644 \$ soit attribué au projet présenté par Impact Emploi-CJE de l'Érable.

ADOPTÉ

Aménagement :
Réglementation
d'urbanisme de
la municipalité
de Laurierille

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierille a adopté le 1^{er} octobre 2013 le règlement d'urbanisme no 2013-06 lequel modifie le règlement de zonage no 211 de l'ex municipalité du village de Laurierille, ainsi que le règlement de zonage no 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Le 9 octobre 2013

A.R.-10-13-12313 ATTENDU QUE ledit règlement vise à bonifier l'interdiction du chauffage au bois extérieur pour les piscines mais permettre ce type de chauffage dans la zone industrielle et commerciale 18 C/la ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Érable après analyse du règlement, juge qu'il est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable, mais également en regard des RCI et autres mesures de contrôle de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Donald Langlois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement de la MRC, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement no 2013-06 de la municipalité de Laurierville ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
Rapport des déboursés

A.R.-10-13-12314

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13503	Les Communications SRP inc. (service août PAIR, ordinateur)	633,82 \$
13504	Pascal Perreault (trappage castor)	60,00
13505	E.M.P. enr. (travaux)	101,18
13506	Excavation Terrassement J.P. Nault (travaux)	1 063,52
13507	Jean Gagné, notaire en Fiducie (achat immeuble)	140 000,00
13509	Houde & ass. (peinture)	83,13
13512	Coop IGA (eau)	69,47
13513	Martin Laflamme (café)	101,85
13515	Le Groupe A & A Trois-Rivières (ruban)	164,38
13516	Comité de promotion des Loisirs (aide financière Bouger en Famille)	150,00
13518	M. Michel Beaulieu (aide financière)	4 121,00

Le 9 octobre 2013

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13519	Rick Lavergne (accueil congressiste)	500,00
13520	Edith Vaillancourt (déchetage)	280,00
13521	A.T.E.F.Q. (offre emploi évaluation)	175,00
13522	Paroisse de Plessisville (fonds régional 2012)	55 156,86
13525	Réseau-Environnement (colloque)	402,41
13526	COMBEQ (formation)	298,94
13527	ADGMRCQ (colloque automne)	375,00
13528	André Gingras (entretien ménager août)	1 078,93
13530	Corp. de Transport la Cadence (entente)	7 180,26
13531	Municipalité de Villeroy (fonds régional 2012)	28 795,51
13532	Ass. des Biologistes du Québec (formation)	275,00
13533	SCA des Appalaches (divers)	686,27
13534	Mégaburo (lecture compteur)	108,73
13536	Médias Transcontinental SENC (offre emploi évaluation)	754,23
13537	Remorque Desjardins (location)	70,83
13538	BMR Nomelbro (divers)	398,42
13539	Vision Informatique SDM (portable, écran, mémoire)	1 959,17
13540	Vertisoft (hébergement)	400,11
13541	Ass. Forestière des Canton de L'Est (manuel)	20,37
13543	Jules Martel (transport de bois)	321,93
13545	Studio Plessis (carte SD)	21,83
13546	BuroPro (four. de bureau)	1 408,79
13547	Dendrotik inc. (divers)	186,95
13548	SPBCQ (développement filière PFNL)	5 791,29
13549	Alimentaion M.R . (lait)	94,77
13551	FQM (Dicom)	53,24
13552	Groupeement Agro-Forestier Lot-Még. (transport plants)	3 880,41
13556	FP Teleset (recharge timbres)	3 449,25
13557	Sylvain Beaudoin (eau)	49,50
13558	Municipalité de Lyster (fonds régional 2012)	49 784,83
13559	Financière Banque Nationale (règlement 298-301)	<u>73 352,85</u>
	Total :	<u>383 860,03 \$</u>

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
531967-532032	Paies semaine du 1er au 14 sept 2013	47 932,76
532113-532157	Paies semaine du 15 au 28 sept 2013	<u>36 261,43</u>
	Total	<u>84 194,19 \$</u>

9413

Le 9 octobre 2013

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-09-01	Gouv. prov. (DAS)	29 984,72
GWW-09-02	Gouv. féd. (DAS)	10 621,42
GWW-09-03	Gouv. féd. (DAS)	1 327,52
PWW-09-01	SSQ - assurance collective sept	6 832,69
PWW-09-02	Hydro Qc	937,29
PWW-09-03	RREMQ	11 667,09
PWW-09-04	CARRA	59,61
PWW-09-05	Visa Desjardins - DG	117,68
PWW-09-06	Visa Desjardins - général	5,00
PWW-09-07	Bell Canada	831,74
PWW-09-08	Bell Mobilité -cellulaire	<u>290,82</u>
	Total :	<u>62 675,58 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-10-13-12315

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13508	Novicom 2000 inc. (batteries)	815,75 \$
13510	CMP Mayer inc. (divers, cagoules)	1 038,82
13511	Boivin & Gauvin inc. (équipements)	1 191,14
13514	Groupe CLR (système de com.)	896,81
13517	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	2 277,91
13523	CAUCA (contrat de service)	57,49
13524	Rôtisserie Fusée (repas)	153,73
13529	Garage M.J. Caron & Ass. (essence)	202,29
13535	Groupe CLR (réparations, batteries)	670,96
13537	Remorque Desjardins (batterie)	141,37
13542	Formation Prévention Secours (formation)	1 003,73
13544	Électrocentre 2000 inc. (GPS)	329,38
13550	Accessoires d'auto Illimités (divers)	46,22
13553	M. Sylvain Tardif (location site)	150,00
13554	Municipalité d'Inverness (location site)	150,00
13555	M. Denis Langlois (location site)	<u>150,00</u>
	Total :	<u>9 275,60 \$</u>

9414

Le 9 octobre 2013

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
532033-532112	Paies août 2013	<u>20 219,71</u>
	Total :	<u>20 219,71 \$</u>
Transactions		
<u>pré-autorisées</u>		
<u>et via internet</u>		
	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-09-01	Bell Canada - Caserne 45 - P. Plessisville	91,20
PWW-09-02	Bell Mobilité - Pagette	736,95
PWW-09-03	SHELL	209,74
PWW-09-04	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	85,81
PWW-09-05	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,58
PWW-09-06	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,60
PWW-09-07	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,15
PWW-09-08	SONIC	1 389,85
PWW-09-09	Bell Canada - Caserne 45 - P. Plessisville	91,20
PWW-09-10	Bell Mobilité- cellulaire	96,36
PWW-09-11	ESSO	<u>216,18</u>
	Total :	<u>3 174,62 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 9 septembre 2013, une correspondance signée par M. Yvon Bourque, président du RDDA, dans laquelle sept (7) questions sont adressées à la MRC en rapport avec le parc industriel éolien en milieu habité dans L'Érable. *M. le directeur général précise que plusieurs questions contenues dans cette lettre trouvent réponses dans le règlement modifiant le RCI 270 et dans le cadre de référence sur les grands projets.*

En date du 24 septembre 2013, une correspondance signée par M. Yves-François Blanchet, ministre du MDDEFP, dans laquelle il informe la MRC que celle-ci bénéficiera d'une aide financière de 4 012 \$ pour la préparation d'un tournoi de pêche familial au Parc régional des Grandes-Coulées. *Cette correspondance est classée.*

Le 9 octobre 2013

La MRC a reçu des commentaires concernant le Cadre de référence pour le développement d'un grand projet relié à l'exploitation des ressources naturelles et de son acceptabilité sociale de la part de M. Paul-André Bégin. *Cette correspondance est classée.*

Période de
questions

M^{me} Lise Payeur de Sainte-Sophie-d'Halifax demande au préfet ce que compte faire la MRC pour régler les problèmes d'éclairage liés à la station des éoliennes. M. le préfet explique que le règlement modifiant le RCI no 270 adopté lors de la séance vise à atténuer ce problème.

M. Paul-André Bégin de Saint-Ferdinand demande à M. le directeur général quelles sont les personnes ayant pris la décision de conserver le cadre de référence dans sa forme actuelle. M. le directeur général explique que le cadre de référence est un outil flexible pouvant être adapté à chaque projet.

M. Bégin demande également quelle est l'utilité des lumières rouges dans les éoliennes. M. le préfet explique que celles-ci appartiennent à Transport Canada pour le transport aérien et non à la compagnie Éoliennes de L'Érable.

M^{me} Payeur émet un commentaire à propos du contenu du cadre de référence.

Levée de
la séance

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-10-13-12316

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier